



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 15 janvier 2019 à 18h00

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le huit janvier deux mille dix-neuf s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.  
M. Jérémie ARAQUE est nommé secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf Mme Colette MAZZANTI, M. Daniel JACQUIER ayant donné pouvoir à Mme Florence PELLETIER, M. Dany LEOEUF excusé, Mme Nathalie VERON, Mme Karine BOCQUET excusée, Mme Yvonne THIMOND ayant donné pouvoir à M. Patrick VIÉ, M. Régis NOIZET, M. Pierre QUILLERÉ ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, Mme Micheline JACQUARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Laurent EPINAT remplacé par M. Pierre HAGNIER, M. Michel TELLIER excusé, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY.  
Mme Danielle BERAT excusée arrive en retard.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du mardi 11 décembre 2018 par le secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

### **A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

- Le serveur de la CCBC ne fonctionne plus, la société EBC l'a emmené en réparation à Reims. Les messageries ne sont donc pas accessibles pour le moment. Le renouvellement du serveur était prévu en 2019, et sera peut-être à remplacer plus rapidement que prévu.
- Assemblée générale des XIII de Fromentières, le samedi 19 janvier à 18h à FROMENTIERES.
- Assemblée générale de l'Union musicale, à l'espace culturel André GUYOT, le samedi 19 janvier à 20h30.
- Tournoi de football des jeunes au gymnase de MONTMIRAIL, le dimanche 20 janvier.
- Vœux de la CCBC et de la ville de MONTMIRAIL, à la salle Roger Perrin le mercredi 23 janvier à 18h.
- Assemblée générale du Tir Club le 26 janvier à 18h30 au Centre La Rochefoucauld à MONTMIRAIL.
- Tournoi de football au gymnase de MONTMIRAIL, le 27 janvier et le 03 février.
- Tournoi de tennis au gymnase de MONTMIRAIL, le 27 janvier après midi.
- Assemblée générale du foyer rural de Corrobert Margny Verdon, le 1er février à 18h.
- Tournoi de football des jeunes, au gymnase de MONTMIRAIL le 3 février.
- Réunion à la mairie de MONTMIRAIL, le lundi 21 janvier à 18h, pour organiser le défilé du dimanche 25 août qui célébrera le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. Il est proposé aux délégués de s'associer à la commémoration et d'accueillir le défilé sur leur commune.

Mme Danielle BERAT arrive à 18H35.

## 2- Demande de DETR pour la réalisation de travaux rue de la Folie à Montmirail

Le Président explique l'historique du dossier. Suite à des travaux réalisés par un particulier, celui-ci a constaté qu'une canalisation d'eau pluviale passait sous sa propriété privée. La CCBC a donc déplacé la canalisation afin de la remettre sous le domaine public. Or les eaux pluviales du secteur s'écoulaient dans un gouffre situé dans une autre propriété privée. Suite aux travaux de dévoiement réalisés par la CCBC, le propriétaire de ce terrain a décidé de ne plus accepter l'écoulement des eaux dans sa propriété et a demandé la réalisation de travaux à cet effet, sous peine d'intenter une action en justice.

Le Président explique qu'en cas de procédure judiciaire, la CCBC perdra forcément le litige, car elle a modifié la configuration du réseau récemment. Par ailleurs le déversement des eaux dans un gouffre n'est pas autorisé par la police de l'eau et l'ARS, puisque cela engendre des risques de pollution du milieu naturel non maîtrisés, d'autant plus que ce secteur est encore équipé d'assainissements individuels qui ne sont pas forcément aux normes.

Les travaux comprennent donc la création d'une canalisation et de regards, dans la rue de la Folie, afin de capter les eaux pluviales, mais aussi l'installation d'une canalisation eaux usées reliée à la station d'épuration, ce qui permettra de préparer l'avenir, puisque l'ensemble du secteur doit à terme être équipé de réseaux d'assainissement séparatifs. Les travaux permettront de raccorder immédiatement plusieurs maisons au réseau d'eaux usées. A terme toute la rue sera équipée en réseaux séparatifs.

Le Président situe et présente les travaux. Le projet comprend la création d'un exutoire eau pluvial, et la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 pour l'évacuation des eaux usées. L'eau pluviale et les eaux usées seront remontées dans la même tranchée. Un raccord sera réalisé sur la conduite d'eau usée existante vers la station d'épuration de la Folie. Les travaux sont estimés à 93 000 € HT et peuvent être financés à 40% par la DETR. La Commune de Montmirail participera par fonds de concours.

Le Président rappelle enfin que ces travaux ne visent pas à viabiliser des parcelles par complaisance. Le Plan Local d'Urbanisme classe en effet la zone en UDI.

Adopté à la majorité.

Une abstention : M. Jérémy ARAQUE.

## C. GEMAPI

### 3. Approbation du projet de périmètre et de statut du syndicat mixte Marne et Surmelin

Le Président présente le périmètre proposé pour la création de ce syndicat et fait part de ses doutes sur cette structure. Ce projet de syndicat est porté par la Communauté d'agglomération de Château-Thierry et par la communauté des Paysages de la Champagne, dans le cadre de la compétence GEMAPI. Le périmètre s'étend de ASY SUR MARNE jusqu'à DAMERY et couvre tous les affluents de la Marne et du Surmelin. La CCBC est donc concernée pour la Verdonnelle et de la Dhuys qui passent à MONTMIRAIL, VERDON, CORROBERT et JANVILLIERS.

La CCBC représenterait 5 % de la contribution financière du syndicat, soit environ 7500 € par an sur la base des projections budgétaires, et n'aurait qu'un seul délégué. La CCBC risque donc de financer essentiellement des projets qui ne la concernent pas, alors que le SIAH de la Verdonnelle a toujours réalisé des travaux d'entretien régulier du cours d'eau, pour un financement faible, de l'ordre de 2 000 € à 3 000 € par an.

**F. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Alarmes PPMS école Montmirail et Fromentières	SE PRO	3 920,00
Création de regards de comptage	BATP	4 275,00
Mobilier scolaire et restauration scolaire	MANUTAN	4 529,20
Mobilier scolaire	WESCO	4 182,20
Auto laveuse	DEPHI	5 995,00
Rayonnages	UGAP	2 804,34
Sacs de tri sélectif	PTL	6 507,45

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h25.

Lecture du registre des délibérations est faite par M. ARAQUE, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

*Fait à Montmirail, le 30 janvier 2019.*

**Etienne DHUICQ**

Président de la CCBC

